

Nous pourrions, si vous le souhaitez, revenir sur la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires au Plessis-Robinson, mais je m'interroge déjà sur la nature de la délibération :

- Vous nous demandez à l'article 1^{er} d'approuver la création d'un temps d'accueil le mercredi de 11 :30 à 12 :30. Considérant les horaires que vous avez imposé, nous ne pouvons pas être contre tant il est logique que les familles décidant de travailler le mercredi matin puisse avoir le temps de récupérer leurs enfants.
- L'article 2 dit que ces recettes seront inscrites au budget de la ville. Comment être contre ? On pourrait ajouter, que les coûts aussi seront inscrits au budget mais cela vous allez sans doute nous le répéter pendant quelques temps et nous pourrions revenir un jour sur cette intéressante question du cout de la réforme au Plessis.

A aucun moment, vous nous demandez d'approuver les tarifs proposés en annexe. Et pourtant, c'est bien là que la question ou plutôt les questions se posent... J'ai regardé les tarifs actuels :

- Première remarque, le ratio entre celui qui paye le moins et celui qui paye le plus est de 1 pour 8 pour les accueils du matin et du soir et de 1 pour 7 pour les centres de loisir. Ici, c'est plus simple, le ratio est de 1 pour 4. Ma première question sera donc : **qu'est ce qui justifie la baisse drastique de ces ratios de solidarité ?**
- Deuxième remarque, si je suis dans la tranche la plus basse et que j'amène mon enfant le matin à l'accueil périscolaire, je paye aujourd'hui 16 centimes d'euros pour potentiellement 1h30 (de 7 :30 à 9 :00). Si je le laisse l'année prochaine le mercredi à 11 :30, il m'en coûtera 1€ soit 6 fois plus. C'est un peu moins vrai pour les personnes aisées puisqu'elles ne paieront « que » 3 fois plus. **Qu'est ce qui justifie ces hausses drastiques de la part payée par les familles ?**
- Pour la troisième remarque, la démarche est plus complexe mais je crois plus intéressante. Je suis reparti des tarifs de l'accueil de cette année et j'ai pris le problème à l'envers. **Combien les parents paient ils pour une heure de centre de loisir au Plessis ?** J'ai pris la répartition des cantines pour le quotient familial, j'ai supposé qu'un animateur encadrerait le maximum possible d'enfants et j'ai fait mes calculs. Les hypothèses peuvent se discuter mais j'ai conservé les mêmes permettant ainsi de faire des comparaisons.
 - Un animateur peut, cette année, encadrer 10 enfants en maternelle et 14 en élémentaire. Donc le groupe d'un animateur, s'il est plein, rapporte à la ville le matin en considérant les tarifs et la répartition des quotients familiaux: 11,2€ en maternelle et 15.75€ pour les primaires.

- L'année prochaine, un animateur pourra encadrer 14 maternelles et 18 enfants en élémentaire. Le groupe d'un animateur rapportera avec ces tarifs et la même répartition sociologique 48.17€ en maternelle et 61.93€

Donc la ville mettrait en recette pour cette heure du mercredi l'an prochain 4 fois plus que pour l'heure et demie du matin de cette année. Ces petits calculs de coin de table n'ont pas pour vocation à servir de références budgétaires. Il n'est pas question de rapprocher bêtement ces calculs de l'heure de vacation d'un animateur fixé à 9.94€ que nous verrons à la délibération suivante mais quand même... je m'interroge. **Comment sont calculés ces tarifs et que recouvrent-ils ?**

Notes :

Quotient familial	Accueil Périscolaire			Centre de loisir			mercredi		Répartition (base cantine)
	MATIN	SOIR	ratio	Jour	soit par heure (9)	ratio	11:30 - 12 :30	ratio	
Moins de 156	0,16 €	0,33 €	100%	2,39 €	0,27 €	100%	1	100%	0%
plus de 156 à 260	0,23 €	0,48 €	145%	3,59 €	0,40 €	150%	1,5	150%	1%
plus de 260 à 436	0,36 €	0,77 €	233%	4,84 €	0,54 €	203%	2	200%	2%
plus de 436 à 609	0,52 €	1,12 €	339%	7,22 €	0,80 €	302%	2,5	250%	3%
plus de 609 à 869	0,78 €	1,66 €	503%	9,99 €	1,11 €	418%	2,8	280%	10%
plus de 869 à 1131	1,05 €	2,29 €	694%	13,27 €	1,47 €	555%	3	300%	14%
plus de 1131 à 1391	1,21 €	2,62 €	794%	14,47 €	1,61 €	605%	3,2	320%	14%
plus de 1391 à 1687	1,24 €	2,66 €	806%	15,73 €	1,75 €	658%	3,5	350%	14%
plus de 1687	1,27 €	2,71 €	821%	16,98 €	1,89 €	710%	4	400%	41%
extérieurs	1,36 €	2,80 €	848%	18,05 €	2,01 €	755%	5	500%	

<i>Elem</i>	18	61,93 €	14	15,75 €	14	22,61 €
<i>Mater</i>	14	48,17 €	10	11,25 €	10	16,15 €